

## Séjour de la santé : le syndicat Alizé rejoint et apporte son soutien au collectif « Santé en danger »

Parce que les conclusions du Séjour de la Santé n'ont pas su prendre la mesure du dénuement de notre système de Santé **Alizé a rejoint le collectif "Santé en danger" et lui apporte tout son soutien.**

Notre système de santé ne peut plus se contenter de mesures prises à la hâte et nécessite l'organisation d'une véritable réflexion sur son devenir.

Voici les propositions que nous avons transmises au collectif :

**1- Rémunérer les kinésithérapeutes libéraux et salariés en adéquation avec leurs compétences, l'évolution du coût de la vie et les standards européens : Augmenter les salaires et la lettre-clé** permettrait le juste rattrapage de la perte de pouvoir d'achat pour soignants donc les MK du coup afin de rattraper la moyenne de l'OCDE et l'inflation. **Revaloriser les grilles indiciaires** dans la fonction publique hospitalière ainsi que revoir à la hausse les conventions collectives concernant les MK salariés des secteurs publics et privés. En effet, notre profession a un niveau équivalent à Bac +5 mais nous débutons en milieu hospitalier notre carrière à 1500 euros nets actuellement ce qui est bien en-dessous du salaire mensuel médian des jeunes diplômés à niveau égal.

- ➔ **Revalorisation salariale de 400 euros nets** afin qu'un MK néo-diplômé débute sa carrière hospitalière avec un salaire décent d'environ 1900 euros nets ce qui équivaut à l'échelon 6 de la grille actuelle
- ➔ **Réduction de la durée des échelons** dans la FPH à savoir : 2 ans pour les 5 premiers échelons puis 3 ans pour les 4 suivants ce qui diminue à 22 ans le temps pour atteindre le 10ème échelon.
- ➔ **Création d'une prime d'exercice public exclusif** afin de reconnaître l'engagement dans la fonction publique hospitalière, d'améliorer l'attractivité de notre métier en salariat et de fidéliser les professionnels.
- ➔ **Déblocage de la valeur du point d'indice dans la fonction publique hospitalière** : ne pas le débloquent c'est ne pas stopper la perte de pouvoir d'achat qui continue d'impacter tous les soignants

- ➔ **Revalorisation de la lettre-clé avec indexation sur l'inflation.** Un kinésithérapeute libéral doit travailler aujourd'hui 51 heures hebdomadaires pour maintenir le revenu qu'il obtenait en 40 heures en 2000.
- ➔ **Simplification de la NGAP** (acte unique simple/acte unique complexe/consultation en première intention,/consultation de prévention)

**2- Accélérer le rapprochement avec l'université, permettre des études à frais universitaires, reconnaître le grade de master en kinésithérapie,**

**3- Créer une politique de formation continue adaptée au personnel de la rééducation**

**4- Renforcer les rôles et missions des kinésithérapeutes dans la santé publique**

**5- Diversifier les profils des cadres dans les organismes de santé publique** afin d'assurer la présence de la kinésithérapie: haute autorité de santé, assurance maladie, agences régionale santé etc.

**6- Recherche et masso-kinésithérapie :**

- ➔ Création d'un statut de « clinicien-chercheur » permettant la double appartenance à la recherche universitaire et à la clinique sous forme d'un statut hospitalo-universitaire.
- ➔ Instauration de temps dédié pour la recherche en masso-kinésithérapie, d'un temps de formation, d'information, à l'image de ce qui se pratique pour les psychologues.
- ➔ Création d'une école doctorale en rééducation et des laboratoires de recherche universitaires dédiés.

**7- Permettre la prise en charge des patients en accès direct après une formation complémentaire concernant le diagnostic d'exclusion et la sémiologie**

☎ 06.61.84.44.47

| 🌐 [www.alize-kine.org](http://www.alize-kine.org)

| ✉ [contact@alize-kine.org](mailto:contact@alize-kine.org)

521, avenue de la libération Les mandarines  
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var